

PREMIÈRE HGGSP

Thème 1 : Comprendre un régime politique, la démocratie

Axe 2 : Avancées et reculs des démocraties

Adaptation des programmes :

JALON : LA DÉPARTEMENTALISATION AUX ANTILLES FRANÇAISES : UNE TRANSITION DÉMOCRATIQUE ENTRE ESPOIRS ET RÉALITÉS (1946-1982)

Auteure : Muriel DESCAS-RAVOTEUR, relecture Fabienne JANNAS

ARTICULATION DE L'AXE 2 AVEC LE THÈME :

La problématique de l'axe 2 est centrée sur l'idée d'une instabilité de la démocratie, provoquant des « avancées » mais aussi de possibles « reculs ». On peut dès lors interroger les forces et fragilités du régime démocratique¹.

ARTICULATION DE CE JALON ET DE L'AXE 2 :

Le passage pour la Martinique et la Guadeloupe du statut de colonies françaises à celui de départements représente une avancée réelle de la démocratie dans ces territoires mais aussi pour l'ensemble national. Toutefois les réalités internes porteuses de désillusions démontrent une permanence de la violence coloniale, des stigmates de l'esclavage et une persistance des inégalités entre ces départements et la métropole, entre ces citoyens d'outre-mer et les autres français, signes d'une transition démocratique fragile.

LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU JALON :

Après plus de 300 ans de présence française, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane qui ont vécu les horreurs de l'esclavage, les apories de la « citoyenneté coloniale » après 1848², passent du statut de colonies françaises à celui de départements après la seconde Guerre mondiale. Cet événement suscite l'espoir d'un véritable changement économique, social et politique, une transformation de statut censé amener l'égalité avec la métropole et la décolonisation à l'intérieur du cadre républicain. C'est une rupture dans l'histoire de ces territoires les

¹ EDUSCOL, Histoire et géographie, voie générale, 1^{re} HGGSP. Informer et accompagner les professionnels de l'éducation.

² Comme l'a démontré la politiste Silyane Larcher, les autorités républicaines sont convaincues que les populations des « vieilles colonies », durablement façonnées par l'esclavage, ont vocation à rester dans une citoyenneté d'exception : une ségrégation juridique est mise en place entre citoyens de la métropole et citoyens des « vieilles colonies ».

mettant dans une situation singulière au sein de l'espace impérial et post-impérial, sorte de boucliers contre l'anticolonialisme international.

En 1946 et jusqu'à la fin des années 1950, la Martinique est dominée par l'économie sucrière représentant l'essentiel de ses exportations.

La production sucrière y est organisée autour de 13 usines appartenant aux grandes familles békés³ qui sont fournies en cannes par des « habitations familiales » appartenant à ces mêmes blancs créoles depuis la période esclavagiste.

En effet en Martinique, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, « un millier d'individus riches, presque tous des blancs créoles, dominent la société. Les classes moyennes comprennent quelques dizaines de médecins, avocats, notaires, avoués et huissiers, un petit nombre de commerçants, les employés supérieurs d'usine et la masse des fonctionnaires »⁴. Cette petite bourgeoisie noire a pu bénéficier de l'ascenseur social républicain et aspire résolument à l'assimilation, autrement dit à la fusion de la colonie au sein de la nation française qui doit gommer toute trace de domination coloniale. Cette élite noire assimilationniste fournit l'essentiel du personnel politique en Martinique.

Les blancs créoles et la classe moyenne représentent donc environ 10% de la population totale tandis que la majeure partie de la population est composée des marins-pêcheurs, des petits propriétaires agricoles, des travailleurs de la canne et des ouvriers d'usine centrale ou des distilleries dont les conditions de vie similaires oscillent entre misère et pauvreté. En Martinique comparativement à la métropole on observe aussi une très forte mortalité infantile (environ 78 ‰ contre 47 ‰ en métropole en 1950) et une espérance de vie nettement plus courte (55 ans contre 65 ans en France hexagonale en 1950).

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la revendication assimilationniste cesse d'être l'apanage de la bourgeoisie « de couleur », le consensus est presque total.

En effet, dans les « vieilles colonies » (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion), politiques et syndicats appellent de leurs vœux une assimilation sociale et économique permettant de lutter contre la misère et rentrer dans la modernité. Le combat est principalement mené, en Martinique, par les communistes quasi hégémoniques tant dans les villes que parmi les députés élus Aimé Césaire et Léopold Bissol.

À la Libération, le contexte national français est celui d'une volonté d'un interventionnisme de l'État, de modernisation, de développement économique et social. La volonté générale est aussi de rénover la République et de restaurer la démocratie après le régime de Vichy et l'occupation allemande.

C'est dans ce cadre que la Martinique et la Guadeloupe comme la Guyane et la Réunion deviennent des départements d'outre-mer.

³ Mot désignant les descendants des familles blanches créoles installées en Martinique pendant la période esclavagiste.

⁴ *Annuaire de la Martinique*, 1947, ATM.

Alors que la décolonisation touche les possessions françaises en Afrique ou en Asie, les « vieilles colonies » choisissent la voie de l'assimilation.

En effet, rapporteur du projet de loi, le 12 mars 1946, Aimé Césaire défend l'assimilation intégrale⁵. Après deux jours de débats animés, le 14 mars 1946, l'Assemblée nationale constituante proclame, à l'unanimité de ses membres, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française, départements français.

Avec la « départementalisation », mot inventé en la circonstance par Aimé Césaire, les quatre nouveaux départements peuvent participer au destin de la France « *sur un pied d'égalité avec les départements métropolitains* »⁶.

Ainsi cette loi répond essentiellement au souci d'assurer aux populations locales l'égalité des droits sociaux que ne leur garantit pas le principe colonial de spécialité législative. Les promoteurs de la départementalisation ne visent donc pas les droits civils et politiques déjà acquis, mais l'identité législative garantissant elle-même l'application du droit social commun. Du point de vue de la symbolique républicaine, il s'agit aussi, selon une formule célèbre, de faire des habitants des quatre collectivités des citoyens français « à part entière » et non plus « entièrement à part »⁷.

Pour mettre en œuvre cette forme inédite de sortie théorique du régime colonial, le Gouvernement installe, en août 1947, dans chacun des départements d'outre-mer, un préfet. Ce dernier remplace le gouverneur comme représentant de l'État. En Martinique il s'agit de Pierre Trouillé. A ce moment, ce nouveau statut départemental déclenche chez les martiniquais selon l'historien Armand Nicolas de « l'euphorie »⁸, alors que Jean-Pierre Sainton parle lui plutôt « d'une satisfaction mêlée d'indifférence »⁹.

La première exécution de la loi d'assimilation est l'application de la fiscalité métropolitaine : régime douanier, impôt sur revenu, impôt sur sociétés, TVA... qui pénalise la production locale au profit des importations.

Les ministères parisiens installent leurs services publics : DDA, DDE, DDASS, EN, Trésorerie Générale, P et T, Services fiscaux, Police Nationale...

Les assemblées locales (Conseil Général et conseils municipaux) sont calquées sur modèle métropolitain.

Mais les déceptions naissent rapidement. Cette loi entraîne ainsi une centralisation accrue, tout dépend désormais de Paris et Paris n'a que faire des DOM au moment où la France doit se reconstruire et où les communistes ne sont plus au pouvoir en France dès 1947.

⁵ Projet politique qui réclame la fusion de la colonie au sein de la nation française. Égalité totale entre la condition de Français de Martinique ou de Guadeloupe et celle de Français de France. Le but est d'amener les Martiniquais ou Guadeloupéens « à l'état intégral de citoyens français » (Jules Moch).

⁶ Aimé Césaire, *Annuaire de la Martinique*, 1947, ATM.

⁷ Anne-Marie Le Pourhiet, *Cahiers du conseil constitutionnel*, n°12, mai 2002.

⁸ Armand Nicolas, *Annuaire de la Martinique*, 1947, ATM.

⁹ Jean-Pierre Sainton, *Annuaire de la Martinique*, 1947, ATM.

Aucun véritable calendrier n'est fixé concernant l'application des lois françaises prévue par l'assimilation intégrale et l'application des lois sociales métropolitaines tarde à se mettre en place. Les délais de mise en œuvre sont interprétés comme une tentative pour différer le passage d'une égalité théorique à une égalité réelle dans les faits. Par exemple, les ordonnances de 1945 relatives à la Sécurité Sociale tardent à se mettre en place, les fonctionnaires locaux sont moins bien payés que les fonctionnaires métropolitains. Si les salaires augmentent c'est aussi le cas du coût de la vie. La misère et le sous-développement sont toujours très présents, les discriminations toujours aussi criantes, et les conflits sociaux se multiplient souvent violemment réprimés.

Le milieu des années 1950 voit apparaître les premières remises en question profondes de la départementalisation. L'assimilation intégrale est loin de répondre aux aspirations populaires. Les premières critiques viennent des communistes martiniquais et d'Aimé Césaire, le propre rapporteur de cette loi :

En 1955, la Fédération communiste de la Martinique rejette l'assimilation. L'année suivante en 1956, Césaire quitte le parti communiste pour créer 2 ans après le PPM (Parti Progressiste Martiniquais), parti autonomiste qui interroge le bilan de la départementalisation. Interrogations et critiques qui conduisent le PPM, en 1960, à revendiquer officiellement l'autonomie.

À la fin des années 1950, une forte frustration de la population martiniquaise explose car 12 ans après la loi d'assimilation intégrale la situation socio-économique de la Martinique reste quasiment inchangée. Malgré quelques progrès enregistrés depuis la loi de départementalisation (amélioration du réseau routier, adduction d'eau, recul de la malnutrition, progrès de la scolarisation), l'égalité avec la métropole est loin d'être atteinte.

La jeunesse va jouer un rôle fondamental dans l'explosion de cette frustration. Dans les années 1950, la Martinique est en pleine transition démographique et connaît un accroissement important de sa population, on parle de boom démographique, la population en 1959 est jeune (les jeunes représentent 51% de la population). Cette jeunesse particulièrement celle de la ville veut occuper une vraie place dans la société martiniquaise et n'est plus prête à accepter la discrimination coloniale et raciale qu'elle considère comme un frein au réel progrès social. Cette aspiration et la frustration qui en découle se traduisent notamment lors des émeutes de décembre 1959 à Fort-de-France qui va coûter la vie à trois jeunes tués par les forces de l'ordre.

En France hexagonale, des associations étudiantes comme l'AGEM (Association Générale des Étudiants Martiniquais) pèsent dans le débat public en défendant un autre statut politique que la départementalisation, celui de l'autonomie.

Les années 1960-1970 marquent un profond tournant pour les Antilles françaises et notamment la Martinique. Tournant consacrant la départementalisation adaptée et fait de bouleversements et de progrès.

Le Général de Gaulle et sa nouvelle Ve République décident de faire évoluer la situation institutionnelle des DOM et de répondre aux désillusions en réfléchissant

à une mutation du statut. La départementalisation adaptée est créée par décret en 1960. Les Conseils généraux sont désormais habilités à faire des propositions de lois au Gouvernement. Mais les pouvoirs élargis promis et attendus par la classe politique de gauche n'arrivent pas. L'État met ainsi en place une nouvelle politique globale d'investissements pour les DOM pour instituer une nouvelle dynamique économique et sociale capable de répondre aux préoccupations des populations locales : grands équipements (autoroute, modernisation port et aéroport, etc), forte progression de l'équipement en eau et électricité, augmentation du taux de scolarisation, mise en place d'organismes de crédits qui fluidifient la consommation de des classes moyennes en pleine expansion. La Martinique bascule dans la société de consommation. Toutefois cela ne suffit pas pour empêcher la fermeture des usines sucrières et la migration. Entre 1963 et 1980, presque 40 000 jeunes martiniquais.es des classes populaires quittent l'île pour la France hexagonale avec le BUMIDOM (**B**ureau pour le développement des **M**igrations dans les **D**épartements d'**O**utre-**M**er) piloté par le Secrétariat d'État à l'Outre-mer et chargé d'organiser le transfert des ressortissants des départements d'Outre-mer vers la France pour travailler.

Dès le début des années 1960, le paysage politique martiniquais est en pleine recomposition. Cette période jusqu'aux années 1980 est également le théâtre d'un affrontement entre assimilationnistes, autonomistes et indépendantistes. Le rapport au statut détermine l'appartenance à la gauche ou à la droite. L'homme de droite est « assimilationniste » ou « départementaliste », l'homme de gauche, « nationaliste » voire « séparatiste ».

Dans années 1960-1970, émerge les premières revendications indépendantistes. Cette émergence repose sur trois principaux facteurs :

- 1 - un contexte politique de la fin de la guerre d'Algérie avec le choix de l'autodétermination aux Algériens en avril 1961.
- 2 - La région Caraïbe connaît la révolution castriste à Cuba en 1959 et l'accès à l'indépendance de plusieurs îles dans les années 1960.
- 3 - Le rôle de la jeunesse avec l'AGEM, les événements de décembre 1959 et enfin le rôle du FAGA (Front des Antillais et des Guyanais pour l'Autonomie) d'Édouard Glissant, Albert Béville et l'avocat Marcel Manville fondé en 1961.

Le 30 septembre 1962 naît l'OJAM : Organisation de la Jeunesse Anticolonialiste de la Martinique... Ces jeunes cherchent une autre voie : celle de la responsabilité et proclament : "La MARTINIQUE aux MARTINIQUAIS." Ils critiquent violemment le statut départemental et affirment que le moment était venu de « libérer » la Martinique du « carcan colonial ». Ils payent le prix de leur combat par la répression et la prison.

D'autres mouvements issus de ce courant indépendantiste nationaliste d'inspiration marxiste-leniniste-troskyste-maoïste suivent :

- Le Groupe Révolution Socialiste (GRS).
- le MIM (Mouvement indépendantiste martiniquais) d'Alfred Marie-Jeanne.
- Le Conseil National des Comités Populaires (CNCP).

- ou encore le Pati Kominis pour Lendépandans ek Sosyalizm (PKLS).

L'avènement de la gauche au pouvoir en France en 1981 marque une nouvelle rupture et le début d'une autre évolution politique et institutionnelle pour la Martinique.

Par la loi de décentralisation de décembre 1982, la Martinique devient une région monodépartementale avec des compétences spécifiques, notamment en matière de finances publiques locales à travers l'octroi de mer.

On a désormais affaire à deux collectivités locales de plein exercice, libérées de l'emprise du représentant de l'État, chacune avec un tout nouvel exécutif élu et une assemblée porteuse de la légitimité démocratique directe. Cette décentralisation conduit à la recomposition du débat politique local autour d'axes nouveaux. Ainsi, les positions se définissent de moins en moins par rapport à la question statutaire (être ou ne pas être départementaliste) mais plutôt à partir des actions et des politiques mises en œuvre sur le plan local : « Moratoire » de Césaire en mai 1981, montée en puissance et autonomie du Conseil régional et du Conseil général et recul de la figure du préfet.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour travailler les capacités à approfondir spécialement en enseignement de spécialité. Ainsi est-il possible de :

- **Contextualiser un écrit** : le contexte de production et de réception du projet de loi du 12 mars 1946 dans lequel Aimé Césaire défend l'assimilation intégrale.
- **Justifier des choix, une interprétation, une production** : mener des recherches documentaires en groupe en vue de la préparation d'un exposé (sur la fragilité de la transition démocratique en Martinique avec les déceptions de la départementalisation) ; les élèves peuvent constituer le matériel de leur présentation (article de presse, témoignage, documentaire, ...) et le justifier ;
- **Pratiquer différents langages en histoire, construire une argumentation historique, utiliser le numérique, coopérer et mutualiser** : dans l'établissement, avec un ou plusieurs groupes de la même spécialité, on peut interroger un acteur politique en invitant un(e) élu(e) à expliquer son travail législatif et son activité politique à la CTM aujourd'hui : mise en perspective, départementalisation d'hier et la situation institutionnelle aujourd'hui ? La rencontre peut s'organiser de visu mais aussi par visio-conférence : réalisation d'un podcast ou d'une vidéo.

RESSOURCES POUR LE JALON :

DUMONT Jacques, *L'amère patrie, Histoire des Antilles Françaises*, Fayard, 2010.

ÉLISABETH Léo, *Départementalisation adaptée 1958-1960 : « une espèce d'autonomie »*, Outre-Mers - Revue d'histoire, 2010.

LARCHER Silyane, *L'Égalité divisée. La race au cœur de la ségrégation juridique entre citoyens de la métropole et citoyens des « vieilles colonies » après 1848*, Le Mouvement Social, n° 252, 2015/3.

LAVENAIRE-PINEAU Maël, *Décolonisation et changement social aux Antilles françaises : De l'assimilation à la « Départementalisation » : socio-histoire d'une construction paradoxale (1946-1961)*, thèse soutenue en 2017 <http://www.theses.fr/2017ANTI0159>

MARY Sylvain, *Les Antilles, de la colonie au département. Enjeux, stratégies et échelles de l'action de l'État (1944-début des années 1980)*, résumé de thèse soutenue en décembre 2018, Sorbonne Université.

MARY Sylvain, *Décoloniser les Antilles ? Une histoire de l'État post-colonial (1946-1982)*, 2021, Sorbonne Université.

PATTIEU Sylvain, « Un traitement spécifique des migrations d'outre-mer : le BUMIDOM (1963-1982) et ses ambiguïtés », *Politix*, 2016/4 (n° 116), p. 81-113. DOI : 10.3917/pox.116.0081. URL : <https://www.cairn.info/revue-politix-2016-4-page-81.htm>

PLACIDE Louis-Georges, *les émeutes de décembre 1959 à la Martinique*, L'Harmattan, Décembre 2009.

SAINTON Jean-Pierre, *La décolonisation improbable. Cultures politiques et conjonctures en Guadeloupe et en Martinique (1943-1967)*, Éditions Jasor, 2012.

WILLIAM Jean-Claude, « Du brouillage. Droite et gauche en Martinique », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 2007, consulté le 01 avril 2021. URL :

<http://journals.openedition.org/plc/173> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/plc.173>

ZANDER Ulrike, « Conscience nationale et identité en Martinique », *Trajectoires*, 2010, consulté le 27 mars 2021. URL :

<http://journals.openedition.org/trajectoires/574> ; DOI :

<https://doi.org/10.4000/trajectoires.574>

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19622-outre-mer-des-statuts-de-plus-en-plus-differencies>

https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ra2014_martinique.pdf